

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 43/2019

OBJET : Marché de communication lié aux projets en cours et à venir du service collecte et valorisation des déchets

L'an deux mille dix-neuf et le 5 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Serge BAURENS donne procuration à M. Serge DEMANGE, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadine BARRE, Messieurs Philippe FOURMENTIN et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Patrick CASTRO a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président rappelle les différents projets à venir du service collecte et valorisation des déchets entraînant un changement d'habitude des usagers : séparation fibreux et non fibreux et apport en bornes dédiées, extension des consignes de tri, apport volontaire en colonnes de certains habitants dans le déploiement de la tarification incitative, mise en place de la TEOMI, déploiement d'une campagne de compostage collectif.

Il précise qu'afin d'assurer la réussite de ces changements importants, il est utile d'être accompagné par un bureau de communication qui puisse agir sur des leviers. Un marché de communication spécifique aux projets autour de la TEOMI, sur 4 ans, comprenant de la stratégie, de la PAO, de la concertation et de l'impression est indispensable. Le montant global du budget sur les 4 ans est de 91 240 € TTC. Le montant des aides attendu est de 43 034 €, soit un reste à charge pour la durée du projet de 48 206 €.

Monsieur le Vice-Président précise que la concertation est également une étape indispensable dans la mise en place de la TEOMI et conditionne notamment la réception des soutiens ADEME sur le projet. Cette concertation, en raison des délais sur la période pré-électorale, devrait débuter en avril et se terminer en juillet 2019. Le marché doit donc pouvoir être attribué au plus tôt pour débuter cette mission dans les temps.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'un marché pour une communication spécifique liée au déploiement de la TEOMI et des divers projets du service collecte et valorisation des déchets,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation du marché.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS